

CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE et CONSULTING RESSOURCES HUMAINES

L'offre de services est destinée aux particuliers et aux entreprises.

Persuadée qu'une personne heureuse au travail, apporte toutes ses ressources à son entreprise et vit pleinement en dehors, j'accompagne les particuliers dans l'évolution de leur cursus professionnel et de vie.

CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE (reconversion, licenciement, reclassement, besoin de faire le point, etc.)

- Conseil en mobilité ou évolution professionnelle
- Accompagnement psychologique des changements professionnels
- Réalisation de bilans de compétences
- Soutien à la rédaction des dossiers V.A.E.
- Aide à l'insertion professionnelle
- Formation
- Coaching (méthodes PNL (Programmation Neuro Linguistique))

CONSULTING RESSOURCES HUMAINES

- Conception et mise en œuvre de la stratégie RH (GPEC, mobilité professionnelle, relations sociales, etc.)
- Détection des Risques Psycho Sociaux et élaboration des actions correctives et plan de prévention
- Formation professionnelle

BILAN DE COMPETENCE

POURQUOI ET COMMENT FAIRE UN BILAN DE COMPETENCES ?

Les métiers évoluent, les attentes professionnelles aussi. Pour changer de branche d'activité, évoluer dans l'entreprise, retrouver un emploi ou simplement faire le point, le bilan de compétences est un temps fort dans le parcours professionnel. Il permet d'identifier ses connaissances, son savoir-être et son savoir-faire et donne des pistes pour construire son (nouvel) avenir professionnel. Il remet en perspective des éventualités de changement.

Il est cependant réservé aux personnes :

- ✓ Possédant une expérience professionnelle suffisante (au moins 3 ans) ,maîtrisant la langue française à l'oral et à l'écrit,
- ✓ Disponibles et prêtes à s'investir dans une démarche intensive demandant une implication personnelle.

OBJECTIFS

- ✓ Faire le point sur sa vie professionnelle,
- ✓ Analyser ses compétences, aptitudes, motivations,
- ✓ Identifier ses potentiels et de repérer ses compétences transférables,

- ✓ Repérer les compétences informelles, la posture relationnelle, les freins, les croyances limitantes,
- ✓ Organiser ses priorités professionnelles,
- ✓ Définir un projet professionnel cohérent (emploi, formation, VAE, etc.) et écologique,
- ✓ Dynamiser l'estime de soi et la confiance en soi.

DEMARCHE EN TROIS TEMPS :

1. LA PHASE D'INVESTIGATION permet au bénéficiaire :
 - ✓ D'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels,
 - ✓ D'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et éventuellement d'évaluer ses connaissances générales,
 - ✓ De déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle.
2. CONFRONTATION AU MARCHE DU TRAVAIL
3. PLANIFICATION DES ACTIONS VERS L'EMPLOI

LE DEROULEMENT DU BILAN :

Le bilan de compétences s'étend sur une durée de 24 heures réparties sur six à douze semaines. Il se déroule sous la forme :

- ✓ D'entretiens individuels et d'ateliers collectifs selon les cas,
- ✓ D'évaluations portant sur les aptitudes, les motivations, les compétences et les connaissances ;
- ✓ De recherches d'informations sur l'environnement socio-économique et les métiers. Il encourage l'exploration, la culture métiers, la curiosité.

La phase de conclusions permet au bénéficiaire, au moyen d'entretiens personnalisés :

- ✓ De prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- ✓ De recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation de son projet professionnel et éventuellement de son projet de formation,
- ✓ De prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de son projet.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire d'un document de synthèse, établi par la conseillère en bilan de compétences, qui rappelle :

- ✓ Les circonstances du bilan,
- ✓ Les compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolution envisagées,
- ✓ Les éléments constitutifs de son projet professionnel et éventuellement de son projet de formation et les principales étapes prévues de sa réalisation.
- ✓ Le bénéficiaire du bilan est seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse qui ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

LE SUIVI

A l'issue des 6 mois post bilan, un suivi téléphonique ou par mail est effectué pour évaluer l'avancée du projet et échanger avec le bénéficiaire (30' environ).

A l'issue de ce premier contact, en fonction des informations échangées, un entretien de face à face (1h30) peut être prévu dans un délai de trois semaines à la demande du bénéficiaire ou sur proposition du conseiller.

DEONTOLOGIE

Les actions du bilan de compétences se déroulent dans le respect du code de déontologie des psychologues, et selon les recommandations internationales sur l'utilisation des tests et des tests informatisés.

S'il peut être demandé par l'employeur, il ne peut en aucun cas être imposé au collaborateur. La loi de pays propose la prise en charge du coût du bilan, ainsi qu'un congé sous certaines conditions.

ACCOMPAGNEMENT V.A.E. (Validation des Acquis de l'Expérience) :

La Validation des Acquis de l'Expérience (grâce à la Loi de pays) est un dispositif qui permet d'obtenir une certification. La V.A.E. c'est la possibilité de valoriser et de faire reconnaître officiellement par un diplôme des compétences acquises et exercées lors des activités professionnelles ou non, tout au long de la vie.

La VAE s'adresse à toute personne :

- Justifiant d'au moins une année d'activité professionnelle,
 - Dont les activités professionnelles sont en lien avec un diplôme,
 - Disponible et prête à s'investir dans une démarche intensive demandant une implication personnelle,
- quels que soient son âge, son niveau ou son statut : salarié du privé ou du public, demandeur d'emploi, bénévole, travailleur indépendant....

De nombreux diplômes sont accessibles en VAE du niveau CAP à celui d'ingénieur. Les diplômes délivrés en VAE sont les mêmes et ont la même valeur que ceux délivrés par la formation initiale. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou RNCP NC.

La VAE est avant tout une procédure de vérification, d'évaluation et d'attestation des compétences du candidat, par un jury. Elle nécessite par conséquent la production d'un véritable travail de description des compétences acquises en rapport avec le titre, le diplôme ou le certificat de qualification demandé.

La V.A.E. peut être à l'initiative du salarié comme de celle de son employeur car elle permet également de dynamiser les compétences et de professionnaliser les collaborateurs en interne. Dans ce cas elle ne peut être imposée au collaborateur.

La loi de pays propose la prise en charge du coût de la VAE, ainsi qu'un congé sous certaines conditions.

Je réalise les accompagnements en conformité avec les exigences de la DFPC dès le livret 1 ! car la VAE comme dirait une certaine publicité, on la fait soi-même mais pas tout seul !!

OFFRES DE FORMATION

COMPETENCES DE BASES D'INTEGRATION AU MONDE DU TRAVAIL :

Les modules sont destinés à des groupes composés de 12 personnes maximum, en intra ou inter entreprise et s'adressent aux collaborateurs en difficulté d'adaptation aux règles de base du monde du travail afin de développer les connaissances essentielles à une bonne intégration au monde de l'entreprise :

Être à l'aise avec le droit du travail :

- Déchiffrer mon bulletin de paye : 6 heures
- Comprendre mon contrat de travail, mes obligations, mes droits : 12 heures
- Règles de bases à la sécurité du travail : 3 heures

Apprendre à communiquer :

- Communication : apprendre à s'exprimer verbalement et appréhender la communication écrite : 15 heures

Comprendre la nécessaire dépendance entre dirigeants d'entreprises et collaborateurs :

- Initiation au fonctionnement d'une entreprise : 3 heures
- Travail sur les représentations : 6 heures
- Comprendre l'organisation

Les contenus des modules sont évolutifs.

**DROIT DU TRAVAIL, GESTION DES RESSOURCES HUMAINES,
ACCOMPAGNEMENT AU MANAGEMENT DES EQUIPES, SENSIBILISATION à la
QUALITE des RELATIONS du TRAVAIL, etc....**

D'autres formations sont à votre disposition et font l'objet d'un contenu spécifiquement adapté à votre entreprise.